



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 32443

Texte de la question

M. André Vézinhét attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des professeurs de biologie et de géologie qui, à la veille des projets de réforme du lycée, redoutent la suppression de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire dans les enseignements fondamentaux de la classe de seconde. Considérant que les sciences de la vie et de la terre sont au cœur des enjeux environnementaux, de santé, de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires, il juge essentiel, si au sein de l'Europe, si la France veut être à la pointe de la recherche fondamentale et appliquée et affirmer sa place dans le développement économique, que ces enseignements fondamentaux soient maintenus comme disciplines obligatoires en classe de seconde. Il souhaiterait savoir quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. André Vézinhét](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32443

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8729

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475